



DÉMARCHE QUALITÉ CHAMBRE

Charte Qualité 2021-2022

Soucieux de la qualité de ses prestations et de la bonne conduite de ses projets, la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris est certifiée conforme à l'ISO 9001 depuis 2008 et a obtenu la certification version 2015 en décembre 2017. Cette certification a été renouvelée en décembre 2020. Le bureau de la Chambre a fait part lors de l'assemblée générale de septembre 2020 des orientations à suivre pour renforcer l'action de la Chambre auprès de la compagnie profondément transformée à la suite de la « Loi Croissance » et marquée par la crise de la COVID. Sa stratégie pour les deux années à venir est de contribuer activement à la construction du chantier du Grand Paris en partenariat avec les différents acteurs économiques, de simplifier les pratiques, et moderniser les outils professionnels pour être toujours en adéquation avec les évolutions technologiques et sociétales, enfin d'assurer l'intégration et la cohésion des notaires au sein d'un Grand Paris désirable et sécurisé pour tous.

La politique qualité de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris pour la période 2021-2022 validée en février 2021 est la suivante :

➤ **Promouvoir et renforcer la cohésion de la profession**

- Accueillir et assurer la cohésion des notaires de la Compagnie en s'inscrivant dans la construction de Grand Paris
- Promouvoir la profession en étant force de proposition envers les élus et le monde économique et en s'inscrivant comme tiers de confiance envers les partenaires et le Grand Public

➤ **Accompagner les offices dans la modernisation de la profession**

- Adapter et moderniser les outils et les process internes de la Chambre des Notaires de Paris
- Proposer de nouveaux outils et process aux offices en phase avec les nouveaux enjeux de la profession

➤ **Adapter les services au contexte sanitaire et économique et intégrer les préoccupations RSE dans les activités**

- Sensibiliser et adapter les services de la Chambre des Notaires de Paris aux enjeux RSE
- Accompagner les offices pour s'inscrire dans la démarche de Responsabilité Sociétale du Notariat.

La direction s'engage à adapter en permanence le système qualité aux besoins des clients, des partenaires et des collaborateurs dans le cadre des textes réglementant la profession, avec les élus et les permanents.

Cédric BLANCHET
Président de la CINP

Damien ROBERT
Secrétaire Général